

• (5.10 p.m.)

Mais, dans cette enceinte, le public devrait participer aux affaires de l'État. Nous avons des jeunes ici au Parlement, heureusement. Il n'y a personne de moins de 21 ans puisque c'est l'âge minimum. Mais nous avons un député de 22 ans et plusieurs autres qui n'ont pas trente ans. Ces jeunes gens sont ici pour participer à la chose publique. Le gouvernement leur en donnera-t-il l'occasion ou seront-ils tenus à l'écart?

A mon avis, le programme qui nous a été présenté par le gouvernement à propos de l'article que nous sommes en train d'examiner n'est pas de ceux qui permettraient au peuple canadien une participation parlementaire raisonnable. Je crois que c'est la raison fondamentale pour laquelle nous sommes décidés à rester ici et à nous y opposer. C'est le seul pouvoir qu'a l'opposition. Nous sommes toujours perdants. Nous perdons à tous les scrutins, à toutes les mises aux voix. Nous pourrions tout aussi bien être ailleurs, parce que peu importe ce que je dis, ce que dit le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles ou qui que ce soit.

Nous ne risquons pas de modifier l'opinion des membres de l'opposition et, a fortiori, leur vote, car ils appuieront le gouvernement. Ainsi, nous perdons à chaque scrutin. Le seul recours qui reste à l'opposition est de faire obstacle à un scrutin lorsqu'une mesure législative s'avère inévitabile.

Des voix: Bravo!

M. Aiken: J'espère que nous pourrions y parvenir en procédant à un débat méthodique. Je crois que c'est possible, étant donné que ce ne sont pas les sujets qui manquent. Nous avons une pléiade d'orateurs et un grand nombre des députés de l'opposition qui considèrent qu'on est en train de fouler aux pieds un principe. Je veux parler du principe selon lequel le Parlement est une tribune où l'opinion publique devrait trouver écho, où les discussions devraient se dérouler et qui devrait servir à tenir le public au courant par le truchement de la presse, de la radio et de la télévision, de sorte qu'il sache à quoi s'en tenir et puisse tirer ses propres conclusions.

A ce sujet, quelle déception, hier soir, que Radio-Canada n'ait soufflé mot du débat à son téléjournal.

Une voix: Qu'importe...

M. Aiken: Le député de Sudbury (M. Jerome) ou peut-être un autre député a dit...

Une voix: Le député de Vancouver Quadra (M. Deachman).

[M. Aiken.]

M. Aiken: S'il a dit cela, c'est une honte— «Qu'importe, car il n'y a rien qui mérite la manchette!»

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je ne crois pas que l'on puisse retrouver une telle observation au compte rendu, et je n'ai fait aucune remarque depuis que le député a commencé son exposé.

M. Aiken: Comme l'a soufflé mon collègue, peut-être était-ce le député de Vancouver Quadra (M. Deachman). Si ce n'est pas lui, peut-être peut-il se lever et le dire.

M. Deachman: Je n'écoutais même pas le député.

M. Aiken: En tout cas, il parle généralement sans réfléchir. Néanmoins, il existe ici une situation qu'il vaut la peine de commenter. Si Radio-Canada l'ignore, alors la Société ferait mieux d'apporter certains changements à son service de nouvelles, car il y a ici un principe en cause. Le commentaire hier soir portait sur la démission du directeur de la publicité du Centre national des arts. L'événement a été jugé beaucoup plus important que le fait que le président du Conseil privé (M. Macdonald) a cessé de vouloir bousculer et écarter notre comité spécial de la procédure à un degré où le Parlement en était diminué. Peut-être en est-il certains qui ne trouvent pas cela important. Le député de Sudbury (M. Jerome) ne semblait pas croire que ce l'était. Il semblait penser que notre principale fonction est d'adopter le programme. J'ignore s'il a indiqué ce qu'était le programme, mais je puis l'assurer qu'il y a plus que cela. Si les autres media peuvent présenter ce débat particulier comme une affaire importante, alors Radio-Canada devrait se réveiller. Je ne suis pas de ceux qui critiquent constamment Radio-Canada. La Société doit accomplir un travail difficile. Je pense toutefois que lorsque Radio-Canada commet une erreur, il faut le souligner. J'estime qu'en l'occurrence la Société s'est trompée. Je ne dis pas qu'on devrait rapporter mon discours, mais d'excellents ont été prononcés aujourd'hui. Radio-Canada devrait au moins mentionner qu'un bon principe est ici en cause.

J'aborde la question de la règle 75c. On a beaucoup discuté de sa signification exacte. Si elle entre en vigueur, combien de jours de débat seront accordés ou combien de jours s'écoulera-t-il? En un sens, je crois que la question est théorique, car dans tous les cas, c'est un délai trop court pour discuter d'une mesure. Il pourrait s'écouler onze jours entre